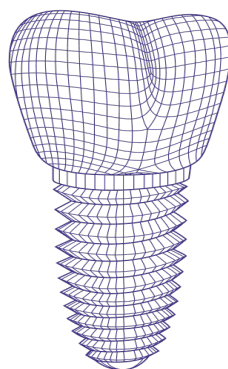


SFBSI



semper
apertus

Société Française des Biomatériaux et Systèmes Implantables

Association loi 1901

36^{ème} Année de formation

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
AU CERTIFICAT D'ETUDE ET DE RECHERCHE
APPROFONDIES EN IMPLANTOLOGIE ORALE
Cycle 2023**

**Joindre
obligatoirement
une photo
d'identité**

A retourner à la SFBSI :

12 rue Marie Curie - CS 42060 - 10004 TROYES

NOM, Prénom : Docteur

Né(e) le : à

Nationalité :

Diplômes et titres :

Adresse Professionnelle :

Tél. : Portable :

e.-mail :

SFBSI

UTT de Troyes – bureau M 209

✉ 12 rue Marie Curie CS 42060 10004 TROYES CEDEX

☎ 03.51.59.13.06 (Le secrétariat est ouvert le mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le mercredi de 14h à 18h).

Site : www.sfbsi.com e-mail : implantologie.sfbsi@gmail.com

MODALITES D'INSCRIPTION

Tarif : 4580€ (Dont 230€ cotisation annuelle SFBSI/ICOI 2022)

Acompte de 3000 € par virement ou par chèque à l'ordre de la **SFBSI** (*Encaissé en décembre 2022*)

Solde de 1580 € par virement ou par chèque à l'ordre de la **SFBSI** avant le **15/01/2023**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

CREDIT LYONNAIS

SAINTE SAVINE

85 AVENUE DU GENERALE GALLIENI

10300 SAINTE SAVINE

Titulaire de compte : STE FSE DES BIOMATERIAUX ET DES SYSTEMES IMPLANTABLES

Domiciliation : SAINTE SAVINE (08736)

Références bancaires nationales RIB : 30002 00633 0000005877C 76

Références bancaires internationales :

IBAN : FR20 3000 2006 3300 0000 5877 C76

BIC : CRLYFRPP

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 30 NOVEMBRE 2022

L'inscription au CERAIO est réservée aux praticiens déjà thésés ou ayant terminé leur formation initiale.

J'ai bien noté que le nombre de places au Certificat est limité et que les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.

Modalité de contrôle des connaissances à consulter sur le site internet de la SFBSI : www.sfbsi.com
Aucuns frais d'inscription ne seront encaissés durant un délai légal de rétractation de 14 jours.
Passé ce délai le solde est exigible. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et en particulier que toute annulation à la formation à moins d'un mois de la date de début de la formation ne pourra donner lieu à un remboursement.

Fait à le

Signature